



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais

Compte-rendu de la commission thématique « Mobilités et perspectives économiques » du mardi 29 mai 2007, 9h30, Cuffies

Présents :

M. GREGOIRE, Maire de Belleu
M. MAURICE, Maire de Berzy-le-Sec
M. EVRARD, Maire adjoint - Billy-sur-Aisne
M. SALZARD, Billy-sur-Aisne
M. KAYSER, Maire de Mercin-et-Vaux
Mme PARMENTIER, Maire d'Osly-Courtil
M. BARRIQUAND, Maire de Pommiers et Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
M. CARRÉ, Maire de Septmonts
Mme CHALMIN, Maire de Sermoise et Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
M. LOUVET, Maire adjoint - Ville de Soissons
Mme LE GARREC, Direction Urbanisme - Ville de Soissons
M. BODA, Président du SITUS
Mme DELEPLANCQUE, Directrice Technique – SITUS
Mme FANTON, Secrétaire Général Adjointe – Sous-Préfecture de Soissons
Melle LE NEZET, Chargée de mission Pays du Soissonnais
M. LAPP, Rapporteur Conseil de Développement Pays du Soissonnais
M. GERVAIS, Vice-président de la CC de Villers-Cotterêts et de la Forêt du Retz
Mme DELVAL, Vice-présidente de la CC du Pays de la Vallée de l'Aisne
M. NAWROT, Maire adjoint Bucy-le-Long /CC du Val de l'Aisne
M. NAUDIN, Président SEPOAS
M. DEVILLE, Maire de Maast-et-Violaine
M. DE COLNET, Chargé de mission - CC du Canton d'Oulchy le Château
M. JAVIER, Secrétaire Général – Médef Sud Aisne
M. BOYER, Chef de service aménagement sud - DDE
Mme LETURQUE, Chef de service transport - RTA
Mme DEGARDIN, Directrice - SAFER de Picardie
M. MARCHANT, Chef de service Aisne - SAFER de Picardie
Mme GANIVET, CCI de l'Aisne
Mme ABRASSART, Chargée de mission éco-services pop. – Conseil Régional de Picardie
Mme DUBAN, Chargée de mission politiques urbaines - Conseil Régional de Picardie
M. CAUDRON, Chambre d'agriculture de l'Aisne
Mme BERTHAUT, Déléguée Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. GAYRAUD, Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. SANDEVOIR, DGS - Communauté d'Agglomération du Soissonnais

M. JACQUEL, Pôle Foncier-Habitat - Communauté d'Agglomération du Soissonnais

M. MEYRIGNAC, Directeur, CITADIA CONSEIL

M. COUSIN, CITADIA CONSEIL

Excusés :

Monsieur PAULIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais

M. MUZART, Maire de Vierzy et Président de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château

M. PATOUX, Directeur Technique SITUS

Melle LEBEAU, Ville de Soissons

Mme CHALMIN, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en charge de la révision du Schéma Directeur, introduit la réunion en présentant le bureau d'études CITADIA CONSEIL et le déroulement de la procédure de ScoT.

Elle invite les participants à se présenter avant d'entamer la réunion.

Le bureau d'études CITADIA CONSEIL présente le déroulé de son intervention.

M. MEYRIGNAC (CITADIA CONSEIL) précise que le travail présenté ce jour n'est pas un diagnostic définitif, mais plutôt une base de travail et de réflexion, issue d'entretiens auprès de personnes ressources et d'une première analyse des données et études existantes. Il invite toutes les personnes présentes à réagir sur ce document.

M. COUSIN (CITADIA CONSEIL) présente ensuite les premières analyses du bureau d'études selon le plan suivant :

- Le positionnement régional,
- Les déplacements,
- Les dynamiques sociales,
- Les dynamiques économiques,
- L'offre en zones d'activités.

Le positionnement régional

L'enjeu principal réside dans l'aménagement des principales voies de communication qui desservent Soissons. Le développement de la capacité des RN 2 et RN 31 est primordial pour le développement économique et urbain de la Communauté d'Agglomération.

M. SANDEVOIR (Agglo) intervient en mettant en avant la nécessité de hiérarchiser les priorités :

- Il faut tout d'abord aménager la RN 2 en direction de Paris pour profiter du desserrement de l'activité en Ile de France et pour capter de nouveaux actifs,
- Ensuite, il faut que le SCoT affirme sa volonté de se raccorder avec les marchés du Nord de l'Europe, via Reims et la RN 31.
- La troisième priorité est un meilleur raccordement avec Compiègne et Beauvais.

Il faut donc dans un premier temps créer un lien plus important entre Soissons et l'Ile de France, puis se raccorder au réseau autoroutier, à l'Est puis à l'Ouest.

M. BOYER (DDE de Soissons) précise que la DDE s'est réunie en petits groupes de travail pour définir les enjeux de l'État. Ce document, qui sera adressé prochainement à la Communauté d'Agglomération, précise que l'aménagement des voies express qui desservent le territoire est une priorité. Il pose aussi la question des transports exceptionnels et agricoles.

M. NAUDIN (SEPOAS) demande à ce que l'on ne sous-estime pas l'intérêt du développement vers l'Ouest (Compiègne). Selon lui, l'aménagement de la RN 31 entre Compiègne et Soissons est primordial. « *Il ne faut pas se focaliser sur l'Est* ».

Les déplacements

M. BODA (SITUS) précise que « *l'éclatement des lieux d'emplois et les horaires particuliers de certains gros employeurs (hôpital, hypermarché,...) rendent l'automobile indispensables pour de nombreux actifs* ». Les transports en commun ne peuvent pas offrir de réponses satisfaisantes (et rentables) à ces problématiques.

Néanmoins les membres de la commission thématique s'accordent sur la nécessité d'augmenter la part des transports collectifs dans les déplacements.

M. BODA (SITUS) note que l'Agglomération et le SITUS ont des projets de développement du réseau de transports collectifs. Un projet de réaménagement du quartier de la gare et de sa desserte par les transports en commun est en cours d'élaboration (une ligne gare sera expérimenté dès septembre prochain). Il s'agit de développer un véritable pôle multimodal. Le SITUS va élargir son réseau de transport à la demande et relier une quinzaine de communes se situant sur les Communautés de Communes de Val de l'Aisne et de la vallée de l'Aisne à Soissons.

Un membre de la commission ajoute qu'il faudra aussi développer les modes doux et l'accessibilité pour les handicapés, notamment dans les transports en commun.

M. JAVIER (MEDEF) note que l'aménagement de la RN 2 était déjà la priorité du précédent CPER. Or aujourd'hui peu d'aménagement ont été réalisés. Il ajoute que le SCoT devra mettre en évidence l'importance de la ligne ferrée pour le territoire. Selon lui, si elle est vitale pour le territoire, elle n'est qu'accessoire pour la SNCF. Or il est urgent d'améliorer l'état général de cette ligne et les services, notamment pour capter de nouveaux actifs.

M. BODA (SITUS) confirme ces propos et ajoute que la liaison vers Roissy est très importante. Aujourd'hui plus aucune navette ne part de Soissons en direction de Roissy et c'est problématique. A ce sujet, une pré-étude a été lancée par le Conseil Général. Le SCoT doit mettre en avant cette hypothèse d'une liaison régulière vers Roissy. Le territoire de Soissons n'est pas assez « présent » sur Roissy. Il faudrait fédérer des associations de développement économique, d'usagers, d'entreprises, pour avoir plus de poids dans ce dossier d'une ligne vers Roissy.

M. NAUDIN (SEPOAS) note que le transport fluvial et ses perspectives de développement ne sont pas assez prises en compte dans l'analyse. En effet, il faut faire apparaître le canal Seine Nord, car il est stratégique pour le territoire.

Les dynamiques sociales

Les membres de la commission thématiques s'accordent sur la nécessité d'accueillir de nouvelles populations sur le territoire et notamment des cadres. Cependant des interrogations subsistent quant aux moyens à mettre en oeuvre.

M. SANDEVOIR (Agglo) répond que les politiques économiques engagées ces dernières années, notamment au niveau de l'aménagement de zones d'activités vont dans ce sens. Il faut créer des emplois pour attirer de nouvelles populations. L'accessibilité du territoire est également un enjeu important. Il faut attirer des actifs travaillant à Paris ou en Ile de France.

Un membre de la commission thématique ajoute que cela ne suffit pas. Il faut aussi créer des services et des équipements qui répondent aux besoins des nouveaux habitants.

Au sujet des politiques à mettre en place au niveau de la formation et de l'emploi, **M. JAVIER** (MEDEF) souligne qu'il est inutile de créer une nouvelle structure qui s'ajouterait à celles déjà existantes. Cela nuirait à l'efficacité des politiques.

M. SANDEVOIR (Agglo) répond qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais de rationaliser l'existant. A ce sujet, le Pays du Soissonnais a initié un projet de « Maison de l'emploi » qui accueillera l'ensemble des structures afférentes aux problématiques de l'emploi et du social. Elle se situera sur le Parc Gouraud.

Mme GANIVET (CCI) souhaite que les données concernant le chômage et le revenu soient actualisées. La CCI s'engage à fournir une étude sur le bassin économique du Soissonnais qui comportera des chiffres plus récents. Elle propose aussi que la question des formations soit plus approfondie.

Un membre de la commission thématique s'interroge sur les chiffres du revenu moyen par habitant. Ceux-ci montrent que le revenu moyen par habitant sur la Communauté d'Agglomération du Soissonnais est inférieur à celui du département. Il faudrait revoir ces chiffres.

Les secteurs économiques

Mme GANIVET (CCI) souhaite que les chiffres concernant les effectifs des entreprises mentionnées soient actualisés et insiste sur l'enjeu représenté par les pôles de compétitivité « I-Trans » (construction de matériel ferroviaire) et « Industrie-Agro-ressources » (transformation de matières premières végétales).

M. CAUDRON (Chambre d'Agriculture) note que le secteur de l'agriculture et les liens qu'il entretient avec l'industrie agroalimentaire ne sont pas assez développés dans la présentation, alors qu'ils revêtent une importance particulière. Si la Communauté d'Agglomération n'accueille pas d'entreprises agroalimentaires, les territoires voisins ont, par contre, une longue tradition dans ce domaine. Il faut intégrer dans l'analyse cette compétence de la zone d'emploi. Il ajoute que l'agriculture est un secteur stratégique dans le Soissonnais. Il se distingue par une productivité très au-dessus de la moyenne nationale. Il faut donc garantir sa pérennité. « *Il ne faut pas détruire ce qui existe avec ce qui viendra* ». Les différentes fonctions du territoire (industrie, agriculture) devront être complémentaires et non pas concurrentes. C'est un enjeu très fort, notamment en ce qui concerne la gestion foncière.

M. SANDEVOIR (Agglo) souhaiterait que l'activité économique soit appréhendée dans le SCoT sur une échelle plus large (Pays, bassin, département...). Soissons est le principal pôle d'emplois du Pays (60 % des emplois) mais ne représente que 10 % du territoire. La question des relations interscot à l'échelle du Pays est primordiale. Les stratégies économiques, foncières devront se mener de manière concertée. Il faut également intégrer dans l'analyse la question du positionnement du territoire par rapport aux grands pôles économiques régionaux, nationaux et internationaux, par rapport aux pôles de compétitivité. La politique du territoire dépend largement de l'environnement régional, des partenariats en cours, du partage des problématiques.

Mme FANTON (Sous-préfecture de Soissons) ajoute que le devenir du territoire de la Communauté d'Agglomération est également entre les mains des territoires environnants.

Un membre de la commission apporte un bémol quant aux effets bénéfiques potentiels du desserrement de l'activité et des zones d'habitat de l'agglomération parisienne. Selon lui, rien ne dit que des entreprises viendront s'installer sur le territoire.

M. SANDEVOIR (Agglo) répond que Soissons dispose d'avantages indéniables, mais il faut les faire fructifier. L'amélioration des déplacements est une condition sine qua non du développement de Soissons.

M. SANDEVOIR (Agglo) conclut en demandant à CITADIA CONSEIL d'approfondir l'analyse sur le secteur commercial. Il existe ainsi des enjeux importants sur ce secteur. De même la question du tourisme devra être développée.